

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport sur le Préavis no. 70/15

Réponse au postulat de Monsieur Pascal Sandoz et consorts *"Demande de transformation et d'évolution des bornes électriques du port des Abériaux"*

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission s'est réunie les 7, 8 et 20 avril 2015, dans les locaux communaux et une fois au port pour visiter les lieux. Elle remercie la municipale Mme Christin pour la célérité avec laquelle elle a répondu au postulat déposé lors du Conseil du mois d'octobre 2014 et pour les renseignements fournis lors de la séance du 20 avril 2015.

Le préavis a été reçu peu avant la période de vacances pascales et il n'a donc été possible de réunir la commission au grand complet que lors de la séance du 20.

Préambule

Le préavis 70/15 étudie les 4 demandes du postulat sur la transformation et l'évolution des bornes électriques du port des Abériaux, répond aux préoccupations formulées concernant la conformité des installations et émet une proposition afin de répondre positivement à la demande d'amélioration de l'approvisionnement en courant des bateaux visiteurs.

Comme il s'agit d'un rapport en réponse à un postulat, la procédure est quelque peu différente d'un préavis classique: ici, le conseil communal doit soit accepter "de prendre acte du préavis municipal No 70/15....", soit refuser de prendre acte.

Pour cela, la commission a examiné si le préavis répondait bien aux questions et demandes du postulat, à savoir si une étude de faisabilité avait bien été menée.

Commentaires généraux

La commission estime qu'une réponse a été donnée à toutes les questions du postulat et en est globalement satisfaite. Elle salue notamment la proposition d'ajouter 5 bornes pour le bien-être des visiteurs (point 4).

Elle comprend et est en accord avec le fait qu'il est actuellement prématuré d'investir de grandes sommes en ce qui concerne les points 2 (augmentation de la puissance) et point 3 (refacturation de la consommation). Ce sont des travaux qui peuvent être menés ultérieurement.

En revanche, la commission a étudié plus en profondeur des alternatives en ce qui concerne le point 1. Il ne s'agirait pas de moderniser l'ensemble des bornes, ce qui comme expliqué dans le rapport de préavis serait trop coûteux, mais d'améliorer de manière ciblée l'approvisionnement en électricité à certains emplacements et ce en rapport avec des besoins identifiés. Pour cela, la commission s'est rendue sur place et a procédé à quelques mesures et repérages, à titre tout à fait indicatif et sans prétention.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

La commission a pris connaissance des rapports d'inspections issus des contrôles qui ont eu lieu en août et automne 2014. Il s'avère que les installations portuaires sont 100% conformes. En ce qui concerne les installations privées effectuées par les usagers, cinq d'entre elles n'étaient pas conformes et ont été débranchées. Un courrier a été envoyé aux propriétaires des bateaux concernés afin qu'une mise en conformité soit effectuée par leurs soins.

La procédure mise en place à cette occasion sera d'ailleurs utilisée pour répondre également à l'avenir à de telles situations.

Tout en applaudissant le fait que les situations non-conformes aient été réglées – jusqu'à la prochaine fois - elles révèlent, une fois encore, l'existence d'un besoin bien réel des utilisateurs en connexions électriques.

Réponse ciblée versus modernisation de l'ensemble des bornes

A ce stade il n'est pas nécessaire d'investir 100'000 CHF pour une modernisation de l'ensemble des bornes. La visite du port a permis de constater qu'en moyenne 2 prises sont mises à disposition pour 8 places et qu'un besoin supplémentaire se fait sentir surtout en bout d'estacade pour certains bateaux et pour les bateaux visiteurs, comme en attestent les installations sauvages, non conformes, ou de regrettables disputes de voisinage autour d'une prise.

Pour les bateaux visiteurs, la municipalité a émis des propositions pour lesquelles elle est remerciée. La commission souhaiterait qu'au moment de l'achat, la taille des bornes, leur nombre, leur emplacement, voire leur modèle précis et leur équipement en options et nombre de prises, tels que présentés dans le préavis, puissent encore être revus, suite à une analyse détaillée des besoins. En effet, les 5 bornes proposées sont identiques alors que les besoins en bout de chaque estacade ne le sont pas. La municipalité a d'ailleurs précisé, au moment de partager avec la commission le descriptif des nouvelles bornes envisagées, qu'il n'y avait rien de définitif dans ces choix.

Quant au montant de 20'000 CHF estimé pour l'installation de ces 5 bornes (et sachant qu'il n'y aurait pas de nouveau câblage mais un pontage sur l'existant), il est par conséquent également sujet à variation. La municipalité a quelques mois devant elle pour parfaire tous les éléments du dossier et arriver à un montant réaliste et raisonnable à inscrire au budget 2016.

Augmentation de la puissance disponible sur les estacades

Une augmentation de la puissance disponible sera probablement nécessaire dans un proche futur étant donné que les bateaux et les marins (visiteurs ou non) disposent de plus en plus d'équipements électriques et électroniques. A nouveau, dans l'immédiat, la problématique consiste plus en une pénurie de prises électriques qu'en une question de puissance.

Refacturation de la consommation

L'alimentation électrique actuelle est connectée à une horloge qui évite une consommation 24H/24. Au garde port de veiller sur les abus et le respect des limitations prévues dans le règlement du port.

La refacturation de la consommation n'est raisonnablement pas envisageable. Les coûts d'installation, de surveillance et d'administration dépasseraient largement les quelques entrées financières obtenues.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

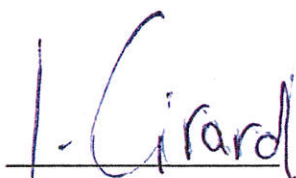
Le Conseil Communal de Prangins

- vu le préavis municipal N° 70/15 concernant la demande de transformation et d'évolution des bornes électriques du port des Abériaux"
- lu le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide de prendre acte du préavis municipal No. 70/15 concernant la demande de transformation et d'évolution des bornes électriques du port des Abériaux".

Prangins le 25 avril 2015

La Commission d'étude du préavis 70/15 :

Inma Girard



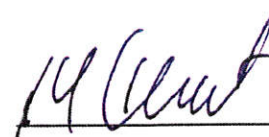
Peter Dorenbos



Pascal Sandoz



Rudolf Schnider



Alice Durnat-Levi
(Présidente)

